

originaux (billets, cartes d'embarquement, coupon bagage ou autres) et de solliciter auprès de la compagnie aérienne tout justificatif écrit en cas de refus d'embarquement (surbooking) ou annulation de vols (ci-après, les "Justificatifs"). Le voyageur expédiera à la compagnie aérienne, dès que possible, compte tenu des délais courts imposés, sa réclamation avec copie des Justificatifs et conservera les originaux. Le service Clients de Looking For Charly pourra, en cas de difficulté, intervenir auprès de la compagnie aérienne pour assister le voyageur dans la résolution de la réclamation.

5.3 - Acheminement avant le départ et au retour du voyage

Si vous organisez seul vos prestations pré et post acheminement (transport, hôtel...) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, nous vous recommandons d'acheter des prestations (titres de transport...) modifiables et/ ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/gares raisonnables. En cas de survenance d'un cas de force majeure, d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou du fait du voyageur qui modifierait les prestations de votre voyage souscrit chez Looking For Charly et impliquerait des modifications des prestations ci-dessus, Looking For Charly ne remboursera pas les frais induits.

6. ASSURANCES

Looking For Charly vous propose différentes formules d'assurance pour votre voyage. Les éléments décrits ci-dessous sont des extraits des contrats d'assurance voyage que nous vous proposons de souscrire. Le livret complet des conditions générales et particulières de ces contrats d'assurance sont consultables sur le site www.lookingforcharly.com ou sur demande. Ces contrats comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à les lire attentivement. Il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement votre assureur afin de déclencher votre contrat d'assurance. Dans les formules proposées, la prime d'assurance, les frais d'inscriptions les frais de visa ne sont remboursables ni par Looking For Charly ni par l'assureur.

6.1 - Contrat ASSURINCO Multirisque - convention MUTUAIDE Assistance n° 4637

Afin de partir en toute sérénité, nous vous proposons une assurance qui comprend des garanties étendues y compris en cas d'épidémie et pandémie : annulation, assistance, rapatriement médical, retour anticipé et remboursement des frais médicaux à l'étranger, frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, frais de recherche et de secours, remboursement des prestations de séjour non utilisées en cas d'interruption de séjour, assurance bagages y compris le matériel sportif, dédommagement en cas de retard de transport et une assistance complémentaire aux personnes (aide-ménagère, garde d'enfants....) en cas de rapatriement médical au cours du voyage.

Cette assurance est facturée 4,60% du prix total TTC du voyage.

6.2 - Contrat ASSURINCO Complémentaire CB - convention MUTUAIDE Assistance n° 4637

Si vous payez la totalité du prix de votre voyage avec une carte bancaire multiservices délivrée par une banque française telle que Gold Mastercard, Visa Premier, Platinum, Infinite, American Express Gold à l'exclusion des autres types de cartes bancaires, nous vous proposons un contrat Complémentaire carte Bancaire, qui viendra en complément et parfois en remplacement des plafonds et de garanties de votre carte, afin d'atteindre les niveaux de couverture de l'assurance Complémentaire CB. Il est impératif que votre domicile fiscal soit situé en France pour souscrire à cette garantie.

Cette assurance est facturée 3,90% du prix total TTC du voyage.

Attention, les garanties annulation des cartes bancaires et du contrat Complémentaire carte bancaire ne fonctionnent que si la totalité du prix du voyage est payée avec votre carte bancaire, Gold Master Card, Platinum, visa Premier, Infinite, ou American Express Gold.

6.3 - Contrat ASSURINCO Assistance - convention MUTUAIDE Assistance n° 4637

Afin d'être assuré pendant le voyage, nous vous proposons un contrat d'assurance avec des garanties d'assistance étendues y compris en cas d'épidémie ou pandémie comprenant notamment le rapatriement médical et remboursement des frais médicaux à l'étranger

Cette assurance est facturée 1% du prix total TTC du voyage.

6.4 Procédure de déclaration et de traitement des demandes

• a. Demande d'assistance médicale :

Vous devez contacter immédiatement et avant toute intervention MUTUAIDE pour toute demande d'assistance médicale au **+33 1 55 98 71 53**. (Un accord préalable de leur part est nécessaire avant d'engager toute dépense, y compris les frais médicaux)

Lors de votre appel, il vous faudra indiquer :

*Le numéro de contrat N° **4637**

*La nature d'assistance dont vous avez besoin,

*Vos noms et prénoms,

*Le numéro de téléphone où vous joindre.

• b. Autres demandes :

En cas d'annulation de votre voyage ou de tout autre incident couvert par le contrat d'assurance voyage souscrit (retard d'avion, perte de bagages etc...). Nous vous invitons à contacter votre Travel Designer ou à l'adresse mail :

contact@lookingforcharly.com.

Attention il est important de nous contacter au plus tôt afin de faire les déclarations nécessaires auprès de l'assurance (l'assurance demande une déclaration dans les 5 jours ouvrés suivant l'évènement entraînant la garantie).

7. MINEURS

Les demandes d'inscription concernant les mineurs devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention "accord du père, de la mère ou du tuteur ". Les mineurs, qui ne voyagent pas avec leurs parents ou tuteurs, doivent être en fonction de la destination en possession, en plus des pièces d'identité (CNI ou passeport, selon le cas) exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire français, en cours de validité. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct. Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (carte nationale d'identité ou passeport et, le cas échéant, autorisation de sortie du territoire) pour lui permettre de sortir du territoire.